FNIC
LA VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

LA VOIX / Décembre 2023 /
N°565
LE MAGAZINE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

SOMMAIRE

L'EDITO 3

LES LUTTES 4-5
YARA/
MICHELIN/
NETMAN/

LE DOSSIER 7-13
La CGT, l'outil de toutes et tous au travail !

RETRAITÉS, SYNDIQUÉS, POUR NE PAS SE RÉSIGNER ! 15

INSCRIPTION 43ÈME CONGRÈS 16-17

NOS MARTYRS AUSSI ÉTAIENT DES TERRORISTES 18-19

LE DOSSIER

LA CGT : L'OUTIL DE TOUTES ET TOUS AU TRAVAIL !

LA VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC-CGT Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr**
Directeur de publication : **Emmanuel Lépine** / Commission paritaire **n° 0123 S 06355**
Bimensuel — 1,06 euros / Conçu et réalisé par la **FNIC-CGT** / Imprimé par ADDAX imprimerie
ISSN : 0763-7497

Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social,** consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181- Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris

MH-12230_2006-AP AS

L'EDITO...

LA BATAILLE DES IDÉES, UNE ACTIVITÉ DE TOUS LES JOURS.

Le pilonnage médiatique et culturel constant a largement relégué au second plan la perspective de classe, pour la remplacer par une conscience identitaire, où c'est l'appartenance ou l'identification à un groupe qui fonde les discriminations et les inégalités que subissent les travailleurs dans notre société.

Des Black Lives Matter aux Soulèvements de la Terre, en passant par la multitude de groupes identitaires sur des bases de sexe, race, religion, etc., allant de l'extrême gauche à l'extrême droite, compatibles avec le capitalisme, ce processus politique multiformes a pris sa genèse aux États-Unis, avec le mouvement Woke dans les années 1960.

Les combats écologistes, féministes, antiracistes, antisexistes, etc. doivent certes être menés, mais obligatoirement dans le cadre du renversement de l'économie de marché.

C'est ce mode de pensée qui domine actuellement notre société et s'il domine, c'est qu'il est profondément compatible avec le capitalisme. Les idées dominantes sont celles de la classe dominante, ne l'oublions pas.

Les drames, attentats et autres, sont systématiquement présentés comme des conséquences de ce que les protagonistes « sont » et non de ce qu'ils « font », fondant ainsi une analyse de la société sur des bases identitaires.

Or les conditions matérielles de ces groupes, qui sont à la base de tout le reste, politique, culture, etc., sont essentiellement déterminées par la partition de la société capitaliste en classes sociales. Vouloir combattre ou gérer les conséquences sans s'attaquer à la cause est voué à l'échec, ce qu'ont parfaitement compris les tenants de l'ordre libéral. C'est pourquoi cette évolution qui limite, ou met au second plan l'analyse de classe, doit être combattue.

Les combats écologistes, féministes, antiracistes, antisexistes, etc. doivent certes être menés, mais obligatoirement dans le cadre du renversement de l'économie de marché. Dans le cas contraire, ils doivent être qualifiés pour ce qu'ils sont, à savoir de simples supplétifs, des soupapes tolérées ou organisées par le système capitaliste.

Redonner du sens à la réalité des travailleuses et travailleurs, c'est aussi le rôle du syndicat CGT dans l'entreprise. Cela permet, par exemple, dans cette période où les salaires stagnent quand les prix s'envolent, où la charge de la dette augmente quand les services publics sont démantelés, etc., de voir les véritables responsables, la classe bourgeoise, et non ceux qu'on nous désigne comme boucs émissaires, l'immigré, le travailleur qui roule en Diesel ou le porc qui se cacherait dans chaque homme.

La bataille des idées doit être menée au quotidien sur les lieux de production de la valeur, l'entreprise. Oui, la CGT est « politique », comme nous le reprochent parfois les patrons, tout autant qu'ils le sont eux-mêmes, il en va de la défense des intérêts des salariés à long terme.

LIES LU

YARA MONTOIR DE BRETAGNE

Yara a annoncé l'arrêt définitif de la production sur le site de Montoir de Bretagne avec, à la clé, 139 licenciements.
Une fermeture administrative était demandée, le temps que cette société réalise les travaux nécessaires à la mise aux normes environnementales et sécuritaires.
Yara a été au-delà en fermant définitivement le site de production de Montoir.

La suppression du site de production de Montoir va non seulement appauvrir des salariés ainsi que leur famille, mais aussi appauvrir un territoire tout entier. Et si le risque technologique est diminué, il n'en sera pas moins toujours présent en raison des stockages d'engrais maintenus sur le site.

Depuis des années, la CGT fait des demandes de mise aux normes et d'investissements pour adapter l'outil de travail qui, à ce jour, n'ont pas eu l'écho attendu auprès des dirigeants locaux et nationaux au sein de Yara France. Le maintien d'une activité transformée sur ce site est indispensable, tant du point de vue des enjeux sociaux et environnementaux que du point de vue de la souveraineté agricole.

La justification de la fermeture du site pour raisons économiques ne tient pas. Le groupe fait des milliards de profits. Toutes les solutions qui pourraient sauver les emplois ont, pour l'instant, été balayées d'un revers de la main. Il y a dédain de la part de la direction. Yara pourrait prendre 100 millions d'€ pour investir dans ce site et donc maintenir sa production. Mais Yara choisit la casse sociale et industrielle plutôt que l'investissement dans la bifurcation écologique et le respect des salariés.
Cette décision vient en flagrante opposition avec la volonté affichée par le ministre, ainsi que le gouvernement, d'industrie verte, de réindustrialisation comme de souveraineté industrielle et alimentaire.

Le 23 novembre 2023, une demande de rencontre a été faite auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. L'état doit refuser l'arrêt de la production décidé par Yara et exiger la poursuite d'une activité de production industrielle via une mise aux normes du site et, ou, une évolution de la production, y compris par la recherche d'un repreneur privé ou une reprise publique.
Si Yara continue dans sa ligne, il devra libérer le foncier portuaire qu'il occupe, entièrement dépollué et remis en état initial, ce qui lui coûtera largement plus cher que la remise aux normes.

Les élus CGT, avec les salariés se sont lancés dans une bataille afin de préserver tous les emplois Yara ainsi que les emplois des entreprises extérieures.
Depuis l'annonce de la fermeture, des actions ont été menées par la CGT avec les salariés, comme le 22 novembre devant le site.

TOUTES

LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL DANS LE CAOUTCHOUC, CE N'EST PAS UNE OPTION, C'EST UNE OBLIGATION;

Dans plusieurs entreprises du Caoutchouc, Michelin, Hutchinson, Paulstra, Goodyear, Aptar, Sumiriko etc..., les appels à la grève se multiplient afin d'exiger l'ouverture de négociations sur la reconnaissance de la pénibilité dans la branche du Caoutchouc.
Cela a déjà eu une incidence auprès de la Chambre Patronale car cette dernière, lors de la paritaire du 25 octobre, a fait savoir qu'elle était d'accord pour ouvrir cette négociation en février 2024.
Les patrons du Caoutchouc ne voulaient pourtant pas en entendre parler. Mais devant la colère grandissante des Camarades de la CGT, seul syndicat dans cette branche à appeler à la grève des salariés dans les entreprises, ces derniers n'ont pas eu le choix.

Les syndicats CGT et les salariés du Caoutchouc ne baisseront pas la garde jusqu'à l'ouverture de cette négociation sur la reconnaissance de la pénibilité au travail.

TOUS ENSEMBLE, FAISONS PLIER LE PATRONAT PAR LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD DE BRANCHE S'ADRESSANT AINSI À TOUTES LES ENTREPRISES, AVEC OU SANS FORCE SYNDICALE ORGANISÉE.

LUTTE DES SALARIÉS DE NETMAN, SOUS-TRAITANT DE TOTALENERGIES, SUR LE SITE DE FLANDRES

Du 2 au 7 novembre 2023, les salariés de l'entreprise NETMAN, sous-traitant de TotalEnergies et exploitant les APF de Gravelines (appontements pétroliers des flandres), se sont mis en grève, avec le soutien du syndicat CGT TotalEnergies du site de Flandres, pour défendre leurs emplois.

En effet, au mois de juin 2023, TotalEnergies annonçait la fin de ses activités sur les APF, due à la future implantation des EPR par EDF sur les terrains jusqu'alors exploités par TotalEnergies.
Cette fin d'activité entraîne une rupture de contrat avec la société NETMAN exploitant les APF à l'horizon de l'été 2024.
L'avenir des salariés de la société NETMAN est alors en péril et aucune garantie de maintien des emplois n'avait été actée, que ce soit par la société NETMAN, par TOTALENERGIES, par EDF ou encore par l'État.
La seule perspective que l'on offrait à ces salariés était de devoir vider les stocks stratégiques afin de pouvoir rendre les terrains appartenant au port et ensuite d'aller pointer au pôle emploi !

Grâce à leur mobilisation, les responsables de cette situation ont enfin daigné se pencher sur le problème et les salariés ont obtenu des garanties de reclassement.
Chez EDF, Dalkia ou Enedis, les salariés ont également obtenu la mise en place de système de départ anticipés.

IL A DONC ENCORE FALLU UNE MOBILISATION FORTE DES SALARIÉS POUR QU'ILS SOIENT RESPECTÉS.
LA LUTTE PAIE MAIS SANS ELLE NOUS NE SERONS TOUJOURS QUE DES VARIABLES D'AJUSTEMENT.

CIDECOS

DIFECOS Expertises

Depuis 50 ans
*un outil **militant***
au service des CSE
et des syndicats

*Expertises **SSCT***
risques graves,PSE, expertise projet

*Expertises **Éco**nomiques*
Analyse Economique et Financière, politique sociale, droit d'alerte

***Formations** des élus*

www.cidecos.com

LE DOSSIER

LA CGT : L'OUTIL DE TOUTES ET TOUS AU TRAVAIL !

Faire le choix de la CGT, c'est d'abord s'informer par la CGT, par les médias de communication qui sont autogérés par les travailleurs eux-mêmes. C'est aussi voter CGT et convaincre autour de soi que le vote CGT est un acte de résistance ayant une portée beaucoup plus grande que poster un commentaire sur un réseau social, ou que de courber l'échine en espérant que le vent tourne quand ça va mal !

L'OUTIL DE TOUTES ET TOUS AU TRAVAIL !

POUR DÉFENDRE SES INTÉRÊTS, AMÉLIORER SON SORT, IL NE FAUT PAS SEULEMENT S'INDIGNER, IL FAUT S'ENGAGER !

Dans un monde où les modes de communication ont explosé, les attentes de travailleuses et des travailleurs ont tendance à s'exprimer plus facilement sur les réseaux ou devant la télévision que collectivement sur les lieux de production de la richesse, l'entreprise.

C'est pourtant là que se fonde toute action concrète susceptible de changer le quotidien dans le bon sens ! Et l'histoire, l'expérience montrent que l'action collective est immensément plus efficace que l'action individuelle pour atteindre ses objectifs et répondre à ses besoins.

Pour cela, la CGT est l'outil collectif de tous les salariés !

C'est un acte d'espoir et de conquête, confortant notre capacité collective à imposer nos propositions alternatives.

S'engager CGT, c'est affirmer que, face aux choix faits par notre employeur, sur la base des objectifs qui lui sont fixés par les actionnaires, d'autres options sont possibles. La force de tous les salariés, quel que soit leur statut, est leur capacité à se rassembler, à revendiquer, à lutter.

Défendre les conquêtes sociales, les améliorer, se battre pour de nouveaux droits, décider démocratiquement, c'est aussi se tenir du côté de ses intérêts. C'est ce que porte la CGT.

Et pour renforcer encore l'outil, la question de l'adhésion se pose. Acte militant, courageux et digne, l'adhésion à la CGT n'est pas le fait du hasard, c'est s'affirmer comme partie prenante d'un collectif pour ne pas rester seul face à l'arbitraire patronal.

Sur les quelques thèmes de ce dossier, nous vous proposons la vision que nous défendons, les axes que nous proposons d'emprunter. Autant de raisons de nous renforcer, d'agir ensemble, pour un monde meilleur au quotidien pour chacune et chacun.

DÉVELOPPONS NOS ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

Les produits que nous fabriquons, les services que nous fournissons sont indispensables au bon fonctionnement de la société.

À quoi ressemblerait celle-ci sans les industries chimiques, sans ces milliers de produits indispensables à la vie quotidienne : lessives et détergents, traitement des eaux, vaccins, médicaments, matériels médicaux de toutes sortes, pneus de véhicules, équipements automobiles et aéronautiques, peintures et matériels pour l'habitat, matières premières pour le textile, composants électroniques, matériels de loisirs, etc.

Sans compter que sans la chimie, pas de production électrique, pas de sidérurgie, de verre, de papier ni d'agriculture à même de nourrir l'Humanité. Pas non plus de défense de l'environnement.
Sans nos métiers, ce sont toutes les industries de santé, de la recherche et la fabrication du médicament, sa distribution jusqu'au consommateur final, sans parler des vaccins, qui sont menacées, fragilisées.

Nos activités ont été particulièrement attaquées ces dernières années, c'est la rentabilité immédiate qui domine l'économie. La logique industrielle et de services est vue comme une entrave à l'accumulation du Capital. **Mais cette économie de marché, sans aucun engagement politique pour la réguler et encore moins la contraindre, fait prendre des risques inacceptables aux populations.**
Les choix d'investissements systématiquement décidés pour augmenter le profit, les fermetures de services, d'activité, de sites, les fusions à seule visée financière, tout cela a mis en cause dans la tête des travailleuses et travailleurs la perception de l'utilité de leurs activités et de leur travail.

C'est l'ambition de la CGT de redonner tout son sens à notre travail. Ce que nous produisons est utile au bien commun, il est indispensable à un niveau de vie qui correspond à la réponse aux besoins de la population de notre pays. Ce qui est anormal, c'est que ces activités aient été privatisées, livrées à l'appétit des actionnaires.
Pour un secteur structurant comme le nôtre, c'est l'intérêt commun qui doit primer, et non engraisser des rentiers qui ont pour seul mérite d'être propriétaires des actions de l'entreprise.

CE QUE LA CGT PROPOSE :

- Mise sous contrôle public / nationalisation des secteurs structurants : Chimie, Pétrole, Caoutchouc, Industries de santé.

- Mise en place d'un bouclier antidumping social et environnemental, protégeant les activités contre toute mise en concurrence par externalisation ou délocalisation.

- Redonner la parole aux salariés par la mise en place de conseils d'ateliers et de services pour décider comment produire et pour faire quoi.

AUGMENTONS LES SALAIRES

La qualité du travail fourni, la hauteur du « résultat » si cher aux patrons et aux propriétaires d'entreprise, est indissociable des droits et garanties collectives qui protègent les salariés chargés de la production.

Un salaire, une évolution de carrière qui ne dépend pas de l'arbitraire, c'est-à-dire déterminés objectivement et non à la tête du client, ce sont les conditions d'un travail de qualité.

C'est pourquoi la CGT a des propositions, s'agissant du niveau de salaire, du rythme de carrière, des modalités de leur détermination.

Depuis 40 ans, nos salaires sont désindexés de la hausse des prix. Des voix s'élèvent pour revenir à l'échelle mobile des salaires reléguée au placard par Jacques Delors en 1982. Ce n'est pas une utopie. En Belgique, par exemple, les salaires sont indexés sur les prix, et cela n'empêche pas, lors des négociations, nos voisins belges d'obtenir même des gains de pouvoir d'achat.

Avec un PIB qui a doublé en 30 ans, les moyens existent largement pour satisfaire à une hausse massive des salaires. Alors que durant ce même temps, les salaires étaient soumis à une modération, un gel sans précédent, les prix sont néanmoins repartis à la hausse depuis 3 ans. De quoi démentir la fable qui consiste à accuser l'augmentation des salaires d'être responsable de l'inflation.

Inflation des dividendes, de la Bourse, de l'immobilier, de l'énergie ou encore de l'alimentation : tout augmente sauf les salaires ! ÇA SUFFIT !

Il est urgent d'obtenir des mesures immédiates de rattrapage et d'indexation automatique des salaires sur l'inflation. Celle-ci doit représenter la réalité du coût de la vie et non être calculée avec un indice des prix à la consommation systématiquement minoré.

À quand un gel des dividendes pour lutter contre l'inflation ?

Cette augmentation des salaires ne peut pas être espérée sans construction d'un rapport de force dans l'entreprise.
Celui-ci peut passer par des luttes sociales, par des grèves, mais aussi, en ne donnant pas de majorité électorale aux syndicats qui sont traditionnellement enclins à signer des accords a minima.
Un syndicat CGT qui pèse plus de 50 % dans l'entreprise, avec droit de véto sur tout accord néfaste, c'est aussi le gage, avec le soutien des travailleuses et des travailleurs, que les accords signés seront de bonne qualité.

CE QUE LA CGT PROPOSE :

- L'indexation automatique des salaires sur les prix.

- L'établissement d'une grille de salaires, dans toutes les entreprises et les conventions collectives, qui mette en relation qualification/ classification/ salaire.

- Un salaire minimum de 2 000 € pour un salarié sans qualification (pas de diplôme initial, pas de formation professionnelle, pas d'expérience professionnelle).

- Un salaire maximum dans l'entreprise, qui soit 5 fois le salaire minimum.

- Une évolution de carrière, non pas dépendante de la réalisation « d'objectifs » fixés par le patron, mais qui dépende de l'évolution de la qualification personnelle, qui croît avec l'ancienneté notamment.

-La remise à jour d'un indice CGT des prix.

POUR UNE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

Les qualifications acquises et mises en œuvre tous les jours augmentent sans cesse, les possibilités de promotions doivent être une réalité, et non une illusion, ni le « fait du prince ».

La polyvalence, la technicité sont toujours plus poussées et massives. **Un salarié de la Chimie, du Caoutchouc ou de l'Industrie pharmaceutique, par exemple, mobilise aujourd'hui des compétences, des savoirs, sans commune mesure avec ceux exigés il y a 20 ans.** Et pourtant, les classifications sont restées identiques dans les conventions collectives ! **Pire, de nombreuses conventions collectives se basent à présent sur ce qu'on appelle des « critères classants », qui rémunèrent le poste et non la personne qui l'occupe.**
Le salaire n'est ainsi pas le paiement de la force de travail physique et intellectuelle, de la qualification

mise à disposition, mais se réduit au paiement du résultat du travail, le seul qui compte pour l'actionnaire.

Cette dérive est dangereuse car, si on ne reconnaît que la mise en œuvre de la qualification au travers du salaire, quelle justification d'être payé pendant les congés ? ou lorsqu'on est malade ?
La reconnaissance de ces nouvelles qualifications, des polyvalences, ne peut se faire que par des plans massifs de reconnaissance, des règles de promotions transparentes et collectives. Et non, comme le fait souvent l'employeur qui distille les évolutions de carrière au compte-gouttes, de manière arbitraire.

CE QUE LA CGT PROPOSE :

- Un plan de requalification, entreprise par entreprise, et dans chaque convention collective, doit être imposé.

- Une évolution de carrière automatique, où les coefficients de carrière sont acquis par l'expérience et la formation professionnelle, en dehors de tout véto patronal et sans barrière de l'ouvrier au cadre.

- Toute formation professionnelle et certification doit donner lieu à reconnaissance par un coefficient.

VISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, PAS SEULEMENT SALARIALE

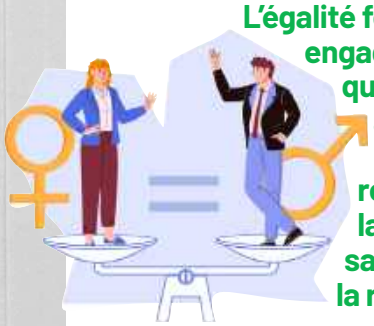

L'égalité femme/homme est un engagement fort de la CGT, qui se bat sur la base d'une approche intégrée de l'égalité dans l'emploi, la rémunération, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

L'égalité ne pourra être atteinte qu'en progressant sur tous ces sujets.
L'égalité salariale doit être mise en œuvre avec rattrapage pour les salaires de celles qui travaillent aujourd'hui, ce qui permettra de diminuer les inégalités constatées ensuite sur les pensions de retraite. À travail de valeur égale, salaire égal. Une urgence quand le différentiel est, en général, de 28,5 % en défaveur des rémunérations des femmes.
Les ouvrières sont 4 fois plus nombreuses que les cadres à se retrouver sans emploi. Le temps partiel subi, organisé par l'employeur pour flexibiliser et précariser ; le chômage, le sous-emploi sont sélectifs. Ils éloignent les femmes du marché du travail. 30 % d'entre elles travaillent à temps partiel, contre 8 % des hommes.
Le déroulement de carrière des femmes doit être amélioré, ça passe aussi par l'accès à la formation professionnelle qualifiante. Cela nécessite d'en finir avec les principes (comme le plafond de verre) qui freinent l'accès des femmes aux postes à responsabilités et les maintiennent dans des emplois subalternes et dévalorisés.

Tout cela nécessite de mobiliser des moyens, notamment financiers, ce qui pourrait sembler logique par exemple quand on ambitionne de réduire les écarts de rémunérations. Mais les politiques salariales de nos employeurs, où règnent l'arbitraire et l'opacité, sont loin d'être engagées dans cette campagne nécessaire et urgente.

CE QUE LA CGT PROPOSE :

- Décloisonner les métiers pour faire évoluer l'offre générale de travail.

- Éradiquer les violences sexistes et sexuelles, qui sont inhérentes au système capitaliste, tout comme les inégalités salariales.

- Réduire le temps de travail, donc lutter contre le temps partiel.

- Mettre fin aux actes LGBTphobes.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL, LES 32 HEURES, C'EST L'URGENCE !

Ne pas réduire le temps de travail est à contresens de l'histoire. À l'heure du numérique, une tout autre répartition des richesses, celle qui évacue le profit, passe par l'augmentation des salaires mais aussi par une réduction du temps de travail.

Tout d'abord, la réduction du temps de travail apparaît comme une évidence quand bon nombre de salariés souffrent d'une intensification du travail qui concourt à une augmentation des souffrances au travail, se caractérisant, par exemple, par un accroissement exponentiel des « burn-out ».

Une évidence quand, dans un même temps, plus de 6 millions de personnes sont au chômage et que des millions d'autres ont un emploi précaire ou à temps partiel.

Une réduction du temps de travail à 32 heures pourrait augmenter de 2 millions le nombre d'emplois, privés et publics confondus. Certains pays (Espagne, Islande, Royaume-Uni...) ou entreprises (LDLC, Bosch...) expérimentent ou mettent en place, la réduction du temps de travail sans baisse de salaire.

La réduction du temps de travail c'est permettre d'ouvrir un nouveau cycle de progrès social et sociétal, avoir un engagement citoyen, plus de temps pour se cultiver ou faire du sport... c'est plus de temps de droit au bonheur !

La réduction du temps de travail est aussi un puissant levier de réduction des inégalités femmes-hommes : aujourd'hui, les temps partiels enferment les femmes dans la précarité, avec des amplitudes horaires dignes de cadres supérieurs, mais des salaires horaires inférieurs au seuil de pauvreté !

Baisser le temps de travail hebdomadaire, annuel et sur la vie entière, c'est permettre aux femmes et aux hommes de concilier responsabilité professionnelle et vie personnelle.

Notre temps de travail a également un impact direct sur notre environnement : moins de déplacements professionnels, et invite aussi à se poser la question du quoi produire, en orientant l'utilisation des ressources pour répondre aux besoins, et non pour une concurrence sans fin et destructrice.

Il y a 100 ans, les 35 heures étaient vues comme une utopie inatteignable. Et pourtant, nous y sommes ! **Construire une nouvelle donne sur le temps de travail, c'est possible et cela ne doit pas signifier la remise en cause des conquis, ni l'augmentation de la précarité.**

CE QUE LA CGT PROPOSE :

- C'est aux salariés de construire, entreprise par entreprise, leur réduction du temps de travail, en tenant compte des pénibilités, avec un droit de véto pour les salariés sur les formes de réduction du temps de travail qui ne leur sont pas bénéfiques (remises en cause des pauses, des rythmes, intensification, annualisation, etc.)

- L'établissement des 32 heures pour tous et toutes, sous la forme d'une semaine de 4 jours, avec salaire maintenu.

- Pour les salariés travaillant en équipes successives, imposer la semaine de 28h.

- Établir une garantie (et pas seulement un « droit ») de déconnexion : au-delà d'un temps de travail donné, les outils informatiques ou de production se coupent automatiquement.

- Abolir les forfaits jours, une invention patronale contre la reconnaissance du temps passé au travail.

AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ces dernières années ont mis durement à l'épreuve les travailleurs et les travailleuses de nos secteurs professionnels. Durant la pandémie Covid, de nombreuses entreprises ont décrété que nos activités étaient vitales pour la Nation et que nous étions des salariés de première ligne : Officines de pharmacie, laboratoires d'analyse, fabrication et distribution de médicaments, de vaccins, fourniture des carburants, etc. Les salariés de nos secteurs peuvent être fiers d'avoir relevé ces défis !

Les taux de marge ont explosé dans la dernière période, mais à quel prix ? Tous les rapports révèlent une grande souffrance avec une progression nette des atteintes à la santé.

Le télétravail a explosé. Une organisation du travail hybride s'est mise en place. Des mesures qui devaient être provisoires et justifiées par l'urgence sont devenues pérennes. Notre cadre quotidien s'est modifié en profondeur et nos relations aux collectifs de travail s'en sont trouvées bouleversées.

La pénibilité au travail n'a pas diminué, bien au contraire. Et les 2 ans supplémentaires imposés par Macron et sa réforme des retraites ont empiré la situation. Les conditions de travail et d'exposition aux risques professionnels sont déterminantes pour l'état de santé des salariés.

La prévention de la pénibilité est prioritaire, basée sur une démarche de prévention.
Et cette première dimension est couplée obligatoirement à un droit à la réparation pour tous et toutes qui ont été exposés à des situations et conditions de travail de nature à entraîner une usure prématurée de la santé.

La sous-traitance, la précarité sont des facteurs fondamentaux de déclenchement de maladies professionnelles et d'exposition au risque d'accidents du travail. Et dans nos métiers, ces aspects sont fréquents et sont du ressort de l'action de la CGT.

Enfin, les questions de santé au travail englobent l'ensemble des risques psychosociaux.

CE QUE LA CGT PROPOSE :

- Le rétablissement des CHSCT comme instance souveraine de contrôle des obligations des employeurs, dotés de droits augmentés, ainsi que pour les instances territoriales et interentreprises comme les CLIC et autres CISST.

- D'une manière générale, il faut redonner du pouvoir d'agir sur le travail en favorisant l'expression des salariés, en recréant du lien collectif contre la délégation de pouvoir et l'autoritarisme et en partant du terrain, à l'inverse d'une démarche descendante.

- L'interdiction générale de la sous-traitance sauf cas exceptionnel validé par les instances représentatives du personnel.

- Le droit à la réparation de la pénibilité : droit au départ anticipé à la retraite d'un trimestre pour chaque année de travaux pénibles. Il faut rendre la réparation économiquement plus contraignante que la prévention.

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

35 ANS D'EXPÉRIENCE

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

. Expertises Comptables
. Formations
. Commissariat aux comptes

40 EXPERTS QUI VOUS SONT PROCHES

CO·EXCO

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS
11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS
53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com

RETRAITÉS, SYNDIQUÉS, *POUR NE PAS SE RÉSIGNER !*

Être syndiqué, c'est avant tout être porteur d'un projet revendicatif et le défendre.

Être à la FNIC-CGT, c'est défendre un projet de transformation sociale pour sortir d'un système capitaliste qui utilise la valeur créée par les travailleurs, les retraités, les étudiants pour le profit de quelques-uns, ne laissant aux premiers que le nécessaire pour vivre, et encore...
Ce projet que nous portons ne concerne donc pas uniquement les travailleurs dits actifs, mais l'ensemble de la population.

Que l'on soit en activité, privé d'emploi ou retraité, la défense des services publics (hôpitaux, écoles, etc.), des outils de production, ou de notre protection sociale, par exemple, nous concerne toutes et tous.

Nous avons donc toutes et tous notre part à prendre dans ce combat de classe.

Si le syndicalisme porte sa légitimité dans le monde du travail, il est manifeste que notre organisation est loin de répondre aux besoins et attentes des personnes à la retraite.

Pourtant, les conditions de vie des retraités sont totalement dépendantes de leurs vies de travailleurs.

C'est sur les périodes travaillées et cotisées que sont calculés les droits à la retraite (âge de départ et montant des pensions) et c'est sur les salaires qu'ont été calculés ces droits. Lorsque l'on revendique des augmentations de salaires et l'égalité salariale, c'est donc par voie de conséquence une augmentation des cotisations sociales et des droits à la retraite.

L'état de santé des travailleurs à la retraite est souvent la conséquence des conditions de travail et de l'usure provoquée par le travail, sans réelle conséquence pour l'entreprise dès qu'ils l'ont quittée.
Il y a un désengagement total des patrons sur la prise en charge de la santé des retraités. **Alors, en attendant le 100% sécu, revendiquons dans les entreprises la prise en charge de la complémentaire santé.**

Notre projet revendicatif doit donc être porté et défendu par toutes et tous, actifs et retraités !

Pour ce faire, nous devons organiser nos syndicats pour accueillir pleinement les Camarades ou collègues qui quittent l'entreprise pour la retraite, pas uniquement pour être cotisants, mais bien pour être acteurs de la vie syndicale.

Dans chaque syndicat, il nous faut mettre en place des sections de retraités, proposer à tous les salariés partant à la retraite, de se syndiquer. D'avoir des sections de retraités actives socialement et revendicatives, de maintenir le lien entre salariés et retraités, avec des co-constructions d'actions communes, y compris devant l'entreprise.

La responsabilité de l'entreprise ne s'arrête pas à la retraite.

LA VIE À LA RETRAITE N'EST PAS UNE FIN DE VIE, MAIS BIEN UNE CONTINUITÉ DE LA LUTTE ENGAGÉE PENDANT L'ACTIVITÉ SALARIÉE.

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) .
FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LBM (0959) . PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) .
NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

© communication FNIC. CJ/CP/2023-0426

Le 43ème Congrès de la FNIC-CGT se tiendra du 25 au 29 mars 2024 à Port Leucate (11), dans le village des Rives des Corbières.

Le contexte économique et social évolue sans cesse, au gré des rapports de force, faisant bouger les droits et libertés individuels et collectifs en fonction des législations, des projets patronaux et de notre capacité à imposer les revendications salariales dans l'entreprise, le groupe et la Convention collective.

Militer à la CGT est un engagement personnel et collectif, qui demande en permanence une organisation efficace pour affronter les différents défis posés aux salariés que nous représentons.

Débattre, proposer, mobiliser les énergies, sont des activités syndicales quotidiennes qui demandent réflexion, lecture, acquisition de savoir pour les militants en responsabilité.

L'organisation d'un Congrès marque un moment fort dans la démocratie syndicale, permettant d'analyser collectivement la situation au périmètre de nos responsabilités, de décider aussi comment renforcer la CGT, sa capacité à mobiliser les salariés à partir de propositions revendicatives définies collectivement.

Salaires, protection sociale, emplois, avenir industriel en lien avec l'environnement, rôle des élus CGT dans le syndicat, organisation et renforcement de la FNIC-CGT seront au cœur des débats et des décisions collectives.

Après débats au CEF, le document d'orientation sous forme de fiches sera renvoyé dans les syndicats en janvier 2024, tel que les groupes de travail préparatoire l'auront proposé.

La Fédération organisera des réunions dans les régions pour une prise en compte la plus large possible de ces questions vitales pour le présent et l'avenir de notre syndicalisme de masse et de lutte de classes.

L'organisation du Congrès de la FNIC-CGT demande beaucoup de travail et d'engagement pour accueillir les centaines de délégués, organiser leur hébergement et les débats durant son déroulement.

NOUS VOUS DEMANDONS EN CONSÉQUENCE DE VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT POUR PARTICIPER À CE MOMENT FORT DE NOTRE DÉMOCRATIE.

Une réponse rapide des syndicats pour inscrire les délégués facilitera la tâche de cette organisation politique et logistique.

Dès maintenant, un appel est fait pour que chaque syndicat débatte et décide de sa participation au 43ème Congrès de la FNIC CGT et fasse remonter l'information à la Fédération en renvoyant le bulletin d'inscription (voir au verso).

43ème CONGRÈS DE LA FNIC-CGT

à PORT-LEUCATE du 25 au 29 MARS 2024

VILLAGE VACANCES RIVES DES CORBIÈRES - Rue du Fresquel, 11370 Port-Leucate

Gares SNCF : Leucate, Perpignan et Narbonne

INSCRIPTION

SYNDICAT	
NOM DU SYNDICAT	
CONVENTION COLLECTIVE	
ADRESSE	
E-MAIL	

RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS	PERSONNE 1	PERSONNE 2	PERSONNE 3	PERSONNE 4
NOM - PRÉNOM				
E-MAIL				
TÉLÉPHONE				

TRANSPORT

AVION ◯ | TRAIN ◯ Leucate ◯ Perpignan ◯ Narbonne ◯ | VOITURE ◯

CHOIX DE LA FORMULE

HÉBERGEMENT :	FORMULE N°1	FORMULE N°2	FORMULE N°3
les hébergements se font en bungalow double, composé d'une pièce commune, de sanitaires communs et de couchage dans des pièces séparées. L'infrastructure du village ne nous permet pas de vous proposer des hébergements individuels.	AVEC HÉBERGEMENT ARRIVÉE LE DIMANCHE 575 € / personne 5 nuits + petits déjeuners 4 déjeuners 4 dîners + soirée fraternelle	AVEC HÉBERGEMENT ARRIVÉE LE LUNDI 470 € / personne 4 nuits + petits déjeuners 4 déjeuners 3 dîners + soirée fraternelle	SANS HÉBERGEMENT 350 € / personne 4 déjeuners soirée fraternelle
	formule n°1 ■	formule n°2 ☐	formule n°3 ☐

OPTION PANIER REPAS VENDREDI MIDI ◯

TOTAL ☐ € **pour que les inscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants à l'ordre de la Fnic-cgt**

SOLIDARITÉ

soutien financier du syndicat par la prise en charge des nouveaux ou petits syndicats ou des membres du personnel administratif

le syndicat verse la somme de ☐ euros

Merci de nous retourner ce bulletin à
FNIC-CGT - Case 429 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
e-mail : secretariat.general@fnic-cgt.fr

NOS MARTYRS AUSSI ÉTAIENT DES TERRORISTES

Le 22 octobre 1941, 43 otages français sont fusillés par les nazis, 27 à Châteaubriant, 16 à Nantes.
Le 15 décembre, 9 otages seront fusillés à La Blisière, à côté de Châteaubriant.
Le « motif » de ces assassinats ? L'exécution du lieutenant colonel allemand Karl HOTZ, par des résistants.

Tous les fusillés étaient des militants syndicaux, politiques, adhérents ou proches du Parti communiste.
C'est Pierre PUCHEU, ancien patron et ministre de l'Intérieur de Pétain, qui désignera les otages à fusiller. Pour lui, c'était une revanche. Il avait fait partie de la délégation patronale qui avait négocié, avec la CGT, les accords de Matignon (congés payés, les salaires, les 40 heures, les délégués d'atelier, les conventions collectives ...).
Ainsi, il réglait ses comptes.

POUR LES ALLEMANDS COMME POUR LE GOUVERNEMENT DE PÉTAIN, LES RÉSISTANTS ÉTAIENT DES TERRORISTES.

Membres du groupe Manouchian avant leur exécution, le 21 février 1944, au Mont-Valérien.

Raymond AUBRAC, résistant, rapporte par écrit :
« les nazis et leurs alliés français nous qualifiaient de terroristes ... Cette (la) qualification péjorative avait pour but d'impressionner l'opinion.»

Quelques 11 ans après, Aragon écrivait, par rapport au groupe de résistants « Manouchian » fusillés au Mont Valérien, le 21 février 1944, ce poème :

L'AFFICHE ROUGE

Vous aviez vos portraits sur les murs de nos villes
Noirs de barbe et de nuit hirsutes menaçants
L'affiche qui semblait une tache de sang
Parce qu'à prononcer vos noms sont difficiles
Y cherchait un effet de peur sur les passants

Nul ne semblait vous voir Français de préférence
Les gens allaient sans yeux pour vous le jour durant
Mais à l'heure du couvre-feu des doigts errants
Avaient écrit sous vos photos "morts pour la France"
Et les mornes matins en étaient différents

POÈTE : LOUIS ARAGON

Le terrorisme des nazis, de l'armée allemande et de leurs officiers vichystes, avait pour objectif d'obtenir la passivité de la population et d'éliminer les organisations de la Résistance.

Raymond AUBRAC termine sa lettre par « *quant à moi, je suis fier d'avoir été baptisé "terroriste" par mes ennemis.* »

Depuis, différents pays ont essayé de définir le mot « terrorisme ».

La Convention internationale du 9 décembre 1999 pour la répression du financement du terrorisme définit, dans son article 2.1(b), un acte terroriste comme « t*out acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou par son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque* ».

L'Union européenne reprendra cette définition.

Qu'en est-il de la France ?

"Constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, les infractions suivantes :

Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, l'enlèvement et la séquestration ainsi que le détournement d'aéronef ou tout autre moyen de transport.

Les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations, ainsi que les infractions en matière informatique. Les infractions en matière de groupes de combat et de mouvements dissous (sans précision sur leurs natures et objectifs).

Les infractions en matières d'armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires, la production de faux et leur utilisation, l'aide matérielle aux dits terroristes au même titre que pour les criminels. Certaines infractions de blanchiment et certains délits d'initiés."

Différents exemples permettent d'illustrer le phénomène.
- L'affaire de Tarnac (sabotage de caténaire et d'une digue ferroviaire supposément par un groupe anarchiste (8 novembre 2008), les prévenus sont accusés de terrorisme, ce que la Cour de cassation rejette (arrêté 10 février 2017).

- En 2022, ce sont les écologistes qui manifestent contre les méga bassines de Sainte Soline destinées à l'agriculture intensive qui seront accusés de terrorisme et la manifestation sera violemment réprimée.

Ainsi, en France, on est passé de la qualification de terrorisme pour les actes visant des civils à toute action d'opposition à la politique du gouvernement ou du patronat. Dans le pays des droits de l'homme et du citoyen c'est une forfaiture.

Ainsi, les manifestations de soutien au peuple palestinien sont interdites mais l'organisation, avec la présence de l'extrême droite fasciste, d'une manifestation contre l'antisémitisme, est vue par beaucoup comme un soutien à la politique d'Israël.

Dans nos droits et libertés, on revient en arrière, vers les années 40. Avec Vichy et les fascistes au pouvoir.

En deux mots, nous pourrions définir cette politique par « *Tais toi et marche !* »

Hommage aux martyrs de la Résistance.
Amicale de Châteaubriant - affiche Info Com CGT

KLESIA Pro SOCIAL

VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur**, **délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Androïd.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : https://www.klesiaprosocial.fr/**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

2-000.114/21 - PHOTO GETTYIMAGES

Télécharger dès à présent l'application via

Pour Apple

Pour Androïd

- ➜ Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- ➜ Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- ➜ Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr